

GESTION LOCATIVE (A la charge du Bailleur)

LOGEMENTS

Honoraires de Gestion « mandat simple » : 6% du loyer hors charges

Honoraires de Gestion « mandat premium » : 8% du loyer hors charges

GARAGES/BOX/STATIONNEMENTS

Honoraires de Gestion : 10% des sommes encaissées

LOCAUX COMMERCIAUX/PROFESSIONNELS

Honoraires de Gestion « mandat simple » : 6% du loyer hors charges

Honoraires de Gestion « mandat premium » : 8% du loyer hors charges

Honoraires de Gestion : 10% du loyer hors charges (loyer inférieur à 500€)

LOCATION

BAUX D'HABITATION

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 et du décret 2014-890 du 1^{er} août 2014, tous les tarifs sont TTC

Charge Bailleur

Rédaction du bail	8€/m ²	Montant plafonné à 10% du loyer annuel hors charges
Etat des lieux	3€/m ²	Montant plafonné à 10% du loyer annuel hors charges

Charge Locataire

Rédaction du bail	8€/m ²	Montant plafonné à 10% du loyer annuel hors charges
Etat des lieux	3€/m ²	Montant plafonné à 10% du loyer annuel hors charges

BAUX GARAGES/PARKINGS

120€ TTC à la charge du Bailleur et 120€ TTC à la charge du Locataire, soit 100€ HT

BAUX COMMERCIAUX/PROFESSIONNELS

Honoraires de location et rédaction de bail : un mois de loyer hors charges pour chacune des parties